La Cité Jardin : une biodiversité à développer

Voici le cinquième article de notre série sur la Cité Jardin de la Butte Rouge abordant différe environnementaux et techniques. Cette série permet à chacun de mieux comprendre les enj Jardin. Dans l'article précédent, nous avons évoqué la conception paysagère et son évolution environnemental et plus précisément sur la faune.

Le mois dernier et sur la base du diagnostic réalisé en 2019 par le bureau d'étude ALISEA, nous avons vu que la Cité Jardin bénéficiait d'une certaine richesse végétale dans ses milieux arborés (grands arbres) et herbacés (pelouses), mais que la strate arbustive intermédiaire à l'exception des jardins familiaux était plutôt pauvre. Cette étude nous apprend également que l'équilibre avec la nature s'est réduit, entrainant un affaiblissement de la biodiversité sur le patrimoine végétal et ses occupants : oiseaux, mammifères, insectes...

Le parc Léonard de Vinci, une des zones de nidification qui persiste dans la Cité Jardin.

Oiseaux et autres locataires de la Cité Jardin

29 espèces remarquables d'oiseaux ont été recensées sur la Cité Jardin au cours de la période de nidification. La plupart sont protégées au niveau national et certaines sont considérées comme vulnérables en Île-de-France.

C'est ainsi le cas du Chardonneret élégant, de l'hirondelle rustique observée sur le Plateau, du Martinet noir qui niche au niveau des places, du Verdier d'Europe, du Roîtelet Huppé, dont au moins 5 mâles chanteurs ont été entendus au cours des inventaires de terrain. Enfin, l'Accenteur Mouchet, quasi menacé en Île-de-France a été observé nichant dans la Cité Jardin. La star à plumes est incontestablement le Pic Mar, repéré sur le Plateau vers le Centre Équestre, espèce protégée et remarquable d'Île-de-France.

Du point de vue de l'*« avifaune nicheuse »*, c'est-à-dire des oiseaux qui se reproduisent sur la Cité-jardin, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les zones de nidification sont plutôt centrales, éloignées de la lisière forestière : Parc Léonard de Vinci, Square des Américains et jardins familiaux, cœurs d'îlots des Rues Varlin et Marie Bonnevial...

Chardonneret élégant.

Pic mar.

Ces locataires à plumes partagent leur cadre de vie avec d'autres espèces protégées. On trouve ainsi le renard roux et le hérisson d'Europe, l'écureuil roux et le lapin de garenne... Les chauves-souris évidemment complètent le décor naturel : la pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius, aux côtés du Lézard des Murailles, de la Grenouille agile et de l'Atyle accoucheur, autre amphibien.

Derniers acteurs de ce vaste décor naturel, 16 espèces d'insectes ont été recensées, toutes communes, car la gestion du site, avec ses pelouses rases et ses essences exotiques n'est pas favorable à l'entomofaune*.

Avec les grands bouleversements de la société ayant transformé le Cité Jardin, dont le plus notable est sans aucun doute la transformation des espaces verts en parkings dans les années 70, mais aussi la dévalorisation de certains jardins familiaux, véritables fleurons du quartier, la biodiversité n'a pas pu se développer de manière harmonieuse et diversifiée. Le projet de rénovation de la Cité Jardin, dans son volet paysager, permettra de renforcer le dialogue végétal-bâtiment et de développer des éléments de qualité comme les pelouses, les strates arbustives, la canopée des grands arbres pour non seulement retrouver l'entité

LA BUTTE ROUGE, dre, l'aimer, la rénover...

nts aspects sociaux, architecturaux, jeux du projet de rénovation de la Cité . Ce mois-ci, nous continuons sur l'aspect

Pipistrelle commune.

Grenouille agile.

paysagère mais aussi contribuer au Schéma Régional de Cohérence Écologique. À l'heure de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la nature en ville et des îlots de fraîcheur, le projet permettra aussi d'améliorer cette diversité, notamment par :

- la cohérence et la continuité du réseau d'espaces verts, jardins et vergers, au travers des zones construites,
- la présence de bâtiments anciens ou récents mais proposant des matériaux variés et des cavités pour l'accueil de la faune et de la flore, ainsi qu'en développant la végétalisation des toitures terrasses,
- l'hétérogénéité des hauteurs de végétation et des espèces (arbres, arbustes, hautes herbes, herbes rases, avec autant que possible un entretien extensif de vergers et prairies). ■

(Source étude Alisea-2019)

**terme désignant la totalité de la population d'insecte d'un milieu.*

RÉNOVATION DE LA CITÉ JARDIN

Où en est-on du projet de rénovation ?

Les rumeurs les plus folles circulent actuellement au sujet du projet de rénovation alimentées par quelques opposants et les lobbing d'architectes et autres associations extérieures à Châtenay-Malabry, relayées par les médias. La Municipalité souhaite garder le calme et le sérieux nécessaires pour mener à bien ce projet. Indispensable pour améliorer les conditions de vie des Châtenaisiens vivant dans notre Cité Jardin, cette rénovation est aussi un engagement du programme municipal pour lequel les habitants de ce quartier ont voté à 71,46 % lors des dernières élections municipales.

L'enquête publique sur la modification du PLU s'étant achevée le 11 janvier 2020, le Commissaire enquêteur devrait rendre ses conclusions et son rapport à la mi-février.
Pour respecter la réglementation en vigueur lors d'une enquête publique, il n'a pas été possible de communiquer sur le programme de rénovation pendant cette période.
Aussi, à partir des prochains mois, dans les colonnes de ce magazine, nous pourrons vous en présenter les différents volets.

Pourquoi modifier le PLU ?

Le PLU modifié sera beaucoup plus protecteur que celui qui s'applique actuellemement. Il instaure les règles qui empêchent de modifier le plan d'urbanisme. Il interdit de nouvelles constructions entre les bâtiments ou sur les espaces verts.
Il impose pour les cas de reconstructions de le faire au même endroit.
De fait, la modification du PLU protège les espaces libres et les espaces de pleine terre.

Comment et par qui a été élaborée cette modification ?

Elle est le résultat d'une collaboration fructueuse, engagée depuis 5 ans avec Hauts-de-Bièvre Habitat, la Ville, Vallée Sud Grand Paris, l'État : la préfecture, la DRAC (Culture), la DRIEA (équipement et aménagement), la DRIHL (logement) mais aussi l'**ANRU et Action Logement**. L'État a accompagné et validé chaque étape.

Combien d'avis ont été déposés ?

Il ne s'agissait en aucun cas d'un vote ou d'un référendum mais d'une enquête publique, qui a permis de recueillir des avis. Il faut savoir qu'une personne anonyme pouvait mettre plusieurs avis, tous pris en compte.

- 1606 avis ont été déposés lors de l'enquête publique.
- 1567 via internet et 39 sur le registre papier.

73,91 % de ces avis émanaient de personnes extérieures à Châtenay-Malabry.
Le commissaire enquêteur effectuera une synthèse et rendra son rapport début février.

Les prochaines étapes

Vers la mi-mars, le Conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris se prononcera sur la modification du PLU.

Parallèlement, le travail sur le programme de rénovation continue avec Hauts-de-Bièvre Habitat, la Ville, Vallée Sud Grand Paris, l'État : la préfecture, la DRAC (Culture), la DRIEA (équipement et aménagement), la DRIHL (logement) mais aussi l'ANRU et Action Logement. Tous les partenaires travaillent sur des outils de protection et de gestion permettant de garantir la qualité de vie des habitants et les exigences environnementales, tout en retrouvant les concepts d'origine de la Cité Jardin.